



COMITE DIRECTEUR

Procès-verbal n°2022/02

Réunion du : En présentiel et en visioconférence	24 février 2022 à 14h00
Présidence :	Albert GEMMRICH
Présents en présentiel :	Ali DJEDID, Michel SPINDLER, Joël MULLER, Olivier TURBE, Damien KELTZ, Damien KELTZ Patrick LEIRITZ, Yann LEROY, Christophe SOLLNER, René MOLLE, Philippe PAULET, Bruno HERBST
Présents en visioconférence :	Jacques HUMMER, Michel KEFF, Mathieu CHAPPAZ, Christophe GEORG, Cédric KANTE, Hervé PAPAVERO, Michel AUCOURT, Daniel FAY, Gérard SEITZ
Excusés :	Khadidha BETTAHAR qui donne pouvoir à Joël MULLER, Jacky THIEBAUT qui donne pouvoir à Gérard SEITZ, Laurent HETZEL qui donne pouvoir à Christophe GEORG, Guy ANDRE, Stéphane VILLEMIN
Assistent :	Olivier STUDER, Frédéric VARAIS, Matthieu LOMBARD, Olivier MARTIN, Sophie GERVASON, Florent GOSSELIN, Patrice GRETHEN,

1. Approbation du PV de la réunion du Comité Directeur du 16 décembre 2021

Le Comité Directeur valide le PV du Comité Directeur du 16 décembre 2021.

2. Approbation du PV de la réunion de bureau du Comité Directeur du 19 janvier 2022

Le Comité Directeur valide le PV de la réunion de bureau du Comité Directeur du 19 janvier 2022.

3. CLUBS

a) Mouvements de clubs

Le Comité Directeur valide les mouvements de clubs suivants :

AFFILIATIONS

DISTRICT	CLUB	N° AFFILIATION	TYPE	DATE
Alsace	COSMOSPORT ET LOISIRS	864230	Foot loisir	24/01/2022
Vosges	ALTITUDE FUTSAL	564236	Futsal	26/01/2022

CHANGEMENT DE TYPE

DISTRICT	CLUB	N° AFFILIATION	Type	DEVIENT	DATE
Marne	INSIDE CLUB 51	560883	FUTSAL	LIBRE	04/01/2022

INACTIVITES

DISTRICT	CLUB	N° AFFILIATION	DATE
Meurthe et Moselle	ACS HERSERANGE	503635	03/02/2022
Meurthe et Moselle	PONTAM NANCY	603466	17/02/2022



RADIATIONS

DISTRICT	CLUB	N° AFFILIATION	DATE
Alsace	US LANDSER	550813	04/02/2022

b) Demande de dérogation de sur-classement à l'article 152 des règlements généraux

Le Comité Directeur est saisi de plusieurs demande de dérogation et décide d'adopter les positions suivantes :

Concernant les demandes de dérogation pour autoriser la participation d'une joueuse ou d'un joueur U18 ou U19, licencié hors renouvellement après le 31 janvier, en compétition senior, lorsque le nouveau club ne dispose pas d'équipe dans la catégorie d'âge du joueur.

Le comité directeur refuse la demande de dérogation. Le comité directeur dit que la joueuse ou le joueur U18 ou U19, licencié hors renouvellement après le 31 janvier pourra uniquement disposer d'une licence avec la mention « surclassement non autorisé », à l'exception de la joueuse ou du joueur U19 lorsque le district ne propose pas de compétition U19 et que le club n'a pas d'équipe engagée en catégorie U19

Concernant la participation d'une joueuse U20F et senior F, licenciée hors renouvellement après le 31 janvier, en compétition senior F. En complément de l'article 10 des Règlements Particuliers de la LGEF et compte tenu de l'offre de pratique hétérogène des Districts sur les compétitions féminines, le Comité Directeur autorise les Districts à se positionner sur la possibilité pour une joueuse U20F et senior F, licenciée hors renouvellement après le 31 janvier, de participer aux compétitions qu'ils organisent (division supérieure de District, championnats interdistricts).

4. COMMISSIONS

a) Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives

Joël MULLER présente la proposition suivante émise par le bureau de la LGEF :

- Centralisation par la LGEF de l'ensemble des frais des bénévoles des commissions (CRTIS et CDTIS) et refacturation aux districts les frais qui concernent les frais les clubs qui évoluent en district. Les frais relatifs aux clubs de Ligue resteront à la charge de la Ligue.
- Concernant le matériel, achat du matériel et son entretien à la charge des districts

La notion de clubs de ligue est celle prévue à l'article 12.1.1 des statuts de la LGEF : « Les « Clubs de Ligue » sont les Clubs dont l'équipe senior (masculine ou féminine) première, quelle que soit la pratique, est engagée au début de la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération. »

Le Comité Directeur valide cette proposition pour la saison transitoire 2021-2022, dans l'attente d'une régionalisation totale de cette activité avec la mise en place d'un forfait de contrôle à charge des communes.

b) Commission régionale de discipline

Le Comité Directeur valide les nominations de Gilles PATASSI au sein de la commission régionale de discipline et de Camille SEBILLOTTE en tant qu'institutrice de la commission régionale de discipline.

c) Commission régionale des distinctions et du bénévolat

Christophe GEORG rappelle la demande faite par la commission aux districts d'avoir un référent dans chaque district. Un point de situation est réalisé :

Alsace	Francis WILLIG
Meurthe et Moselle	Mme MAGADA
Meuse	Mme THIRIOT
Moselle	Vincent MERULLA
Vosges	Mr NICCINI

MARNE	Philippe LABBE
Haute-Marne	Geoffroy Annick
Aube	
Ardennes	



Il est demandé aux districts de l'Aube et des Ardennes de transmettre le nom de leur référent pour le 28 février au plus tard.

5. JURIDIQUE

Le Comité Directeur prend connaissance de la proposition de la conciliation proposée par le CNOSF concernant le dossier de Julien FEVRE et décide s'y opposer.

6. TECHNIQUE

Le Comité Directeur valide la création d'un poste de Conseiller Technique Régional affecté au district de la Moselle et la régularisation du poste de Conseiller Technique Régional pour l'Aube et la Haute-Marne.

7. COMPETITIONS

Gérard SEITZ présente un point de situation sur les travaux de la commission.

Les compétitions régionales se déroulent sans difficulté. Le 2 et 3 mars auront notamment lieu les tirages pour les Coupes du Grand Est.

Le groupe de travail des compétitions régionales des jeunes propose la création d'une Coupe du Grand Est jeunes à l'instar des seniors et des féminines.

Cette compétition, programmée dès la saison 2022/2023, concernerait uniquement les niveaux R1 et R2 de la pyramide.

Deux catégories sont retenues :

- une Coupe du Grand Est U17, ouverte aux équipes U17 R2 et U16 R1 ;
- une Coupe du Grand Est U15, ouverte aux équipes U15 Grand Est, U15 R2 et U14 R1.

Concernant les championnats interdistricts du secteur lorrain, le groupe de travail prend acte du retrait du District Mosellan et propose que la Ligue ne participe plus à la gestion de ces championnats qui devront être gérés complètement par le District de la Meuse tant du point de vue administratif comme actuellement, qu'au niveau des contentieux réglementaires et disciplinaires.

Une réunion entre les présidents des neuf Districts de la Ligue, devra être rapidement fixée afin de statuer sur une nouvelle organisation de la liaison entre les compétitions des Districts et celles de la Ligue pour les saisons à venir.

La Ligue, quant à elle, déterminera pour la saison 2022-2023, le nombre d'accessions et de rétrogradations entre le dernier niveau de Ligue et le premier niveau de district.

A l'issue de la saison 2021-2022, l'organigramme des accessions et des rétrogradations prévues avant le début des compétitions sera appliqué.

Le Comité Directeur valide la création de ces deux coupes et les règlements y afférents ainsi que les propositions du groupe de travail relatives aux championnats interdistricts.

8. FORMATION

Hervé PAPAVERO présente le fonctionnement de l'IR2F au Comité Directeur. Après une saison 2020-2021 très impactée par la situation sanitaire, le nombre de formations sur la saison 2021-2022 est revenu à un niveau d'avant crise, notamment les formations initiales à l'arbitrage.

Pour la saison 2022-2023, il est proposé d'adapter l'offre de formation en apprentissage du Brevet de Moniteur de Football tel que suit :

- 2 promotions de 25 stagiaires organisées sur le territoire ouest
- 1 promotion de 25 stagiaires organisée sur le territoire est
- 2 promotions au sein des clubs professionnels de l'ESTAC et du RCSA

L'offre de formation concernant les autres formations à finalité professionnelle sont reconduites.



Le Comité Directeur valide ces propositions.

Par ailleurs, Hervé PAPAVERO présente les différents projets en cours :

- Poursuite de l'accompagnement des clubs sur les dispositifs de l'apprentissage et du FAFA Emploi
- Mise en place d'un observatoire des formations et de l'emploi
- Création d'un centre de ressources spécifiques sur l'emploi
- Renforcement du partenariat avec Profession Sport et Loisirs Grand-Est – signature convention prévue en mars/avril 2022
- Augmentation de l'offre de formation et formation des formateurs
- Préparation de l'audit de surveillance QUALIOPi (sept/oct 2022)

9. FAFA

Michel KEFF fait un point de situation concernant les dispositifs FAFA équipement et transport

Suite aux dossiers examinés le 25 janvier, il reste :

- Enveloppe équipement : 193 100 €
- Enveloppe transport : 54 400 €. Après le 31 mars, si cette enveloppe n'est pas utilisée, elle sera reversée dans le pot commun fédéral.

10. BONS D'ACHAT

Le Président propose au Comité Directeur la répartition suivante de l'enveloppe financière de 300 000 € affectée à des bons d'achat, validée par la dernière assemblée générale de la LGEF :

- Création d'une dotation pour valoriser les premiers clubs au classement du Fair-Play dans l'ensemble des championnats de ligue (enveloppe estimative de 30 000 €)
- Création de bons d'achats utilisable sur des produits répertoriés dans un mini-catalogue (mini-but, trousse de secours, mur de rebond, gobelets réutilisables, tablettes, gourdes,...).

Pour répartir l'enveloppe financière, le Comité Directeur valide les principes suivants :

- Bon d'achat minimum de 100 €
- Utilisation des critères suivants :
 - Nombre de licenciés : 50 points par tranche de 50 licenciés (50 points sont attribués de 0 à 50 licenciés, 100 points de 50 à 100 licenciés et ainsi de suite 50 points en plus par tranche de 50 licenciés)
 - Nombre d'équipes de jeunes : 25 points par équipe, y compris les équipes de football d'animation (les districts devront transmettre les informations à la LGEF)
 - Nombre d'équipes féminines : 25 points par équipe
- Les points seront convertis en montant de bons d'achat.

11. PROJET DE LIGUE

Le Comité Directeur échange sur la proposition de doter la Ligue d'un projet de Ligue.

12. INFORMATIONS DIVERSES

a) Bourse aux projets

Sophie GERVASON informe le Comité Directeur que la cérémonie de remise des prix de la bourse aux projets aura lieu le 12 mars à l'hôtel de Région de Metz. Elle sollicite les membres pour recueillir leurs avis sur les projets afin de déterminer le prix de la LGEF.

b) Etablissements

Le Président fait un point de situation sur la situation des établissements :

- A Reims, le District de la Marne est à la recherche d'un lieu où les services du district et de la LGEF pourraient être colocalisés. La recherche se poursuit.
- A Champigneulle, le District de la Meurthe et Moselle est intéressé pour intégrer les locaux de Champigneulle. Des études doivent se poursuivre.



A Strasbourg, le District d'Alsace a quitté les locaux de Strasbourg pour s'installer à Entzheim. La ville de Strasbourg, propriétaire du bâtiment, a plusieurs pistes à l'étude pour occuper les locaux vacants.

c) Carnet

DECES

- Monsieur Eric Collinet secrétaire général du district de la Marne,
- Monsieur Jean Pietrement ancien membre de commission de l'ex-Ligue de Champagne Ardenne,
- Monsieur Jean Paquette ancien membre du CD de l'ex-district de Meurthe et Moselle Sud,
- du père de Madame Claire Lefèvre, salariée de la Ligue,
- de la maman de Monsieur Xavier Lemaire, membre de commission de la Ligue,
- du père de Monsieur Jean Marc Oudin, membre de commission de la Ligue.

REMERCIEMENTS

- de Monsieur Xavier Lemaire et de sa famille.

PROMPT RETABLISSEMENT

- Madame Delphine Bahloul de la commission « bénévolat et distinctions ».

d) Réunions de territoire

Le Président rappelle les dates et lieux des réunions de territoire et invite les membres à s'y rendre.

Date	Lieu et heure	Périmètre des clubs de ligue invités
24 février	18h30 Blainville	Meurthe et Moselle Sud et Vosges et Meuse sud
9 mars	18h30 Hagondange	Moselle et Meurthe et Moselle Nord, Meuse Nord
23 mars	18h30 Witry-les-Reims	Ardennes et Marne
30 mars	18h30 Vendenheim	Bas-Rhin
6 avril	18h30 Sainte Croix en Plaine	Haut-Rhin
13 avril	18h30 Maranville	Haute-Marne et Aube

Eléments de ligue

Michel SPINDLER

Secrétaire général

Albert GEMMRICH

Président

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai d'un mois à compter de leur publication. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.